



Notre ligne de conduite

La campagne pour les élections présidentielles est maintenant lancée avec la liste de la plupart des candidats.

Fidèle à sa conception exigeante de l'indépendance syndicale, FO ne donnera aucune consigne de vote, directe ou indirecte, pour ces élections. Une élection politique est l'affaire des citoyen(ne)s et non uniquement des travailleurs. L'objet est d'élire une personnalité qui sera chargée de l'intérêt général, alors que le rôle du syndicat est la représentation des intérêts spécifiques des salariés.

Et quel que soit le futur président de la République, le syndicat aura ainsi toute sa liberté de comportement pour se positionner et agir, par la négociation comme par l'action.

Bien entendu, nous ne vivons pas hors du temps et de l'espace. Nous ne méconnaissons pas l'intérêt général même si nous n'en sommes pas chargés. Nous avons des

contacts d'ordre démocratique avec les partis politiques républicains.

Nous savons aussi que nos revendications, quand elles aboutissent, influent sur la société, voire la structurent. Ainsi, pour ne prendre qu'un exemple, sans le travail syndical, et notamment celui du secrétaire confédéral Georges Buisson, la Sécurité sociale n'aurait pas vu le jour.

Mais nous ne mélangeons pas les rôles : nous sommes un syndicat, pas un parti. C'est pourquoi il est aussi essentiel, dans cette période, de rappeler aux uns et aux autres nos analyses, positions et revendications et de les rendre publiques. C'est un rappel utile, un document de référence, y compris pour l'après élection.

La liberté d'association, comme la liberté de négociation sont indissociables de la démocratie. Les régimes autoritaires ne les reconnaissent pas. Et ces derniers temps, en France comme ailleurs, l'ancrage dans le libéralisme économique s'est

souvent accompagné d'un autoritarisme social.

Promouvoir le progrès social, économique et environnemental, réduire les inégalités, faire respecter les valeurs républicaines de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité, sortir de l'austérité sont des exigences sociales, économiques et démocratiques.

C'est notre ligne de conduite, en toute liberté de comportement et indépendance.

Jean-Claude Mailly
Secrétaire général



ANALYSES ET REVENDIQUES DE FORCE

Une élection présidentielle ne se joue pas et ne se résume pas à une comparaison de programmes détaillés, alignant des mesures parfois disparates.

Ce qui est attendu c'est un projet, une vision à moyen et long terme et une rencontre entre un individu et une majorité de citoyens. C'est en tout cas l'esprit de l'actuelle Constitution.

Ensuite, il importe surtout que l'élu respecte le sens du projet et la vision développée par le candidat, qu'il n'y ait pas de contradiction ou de contresens.

Dans ce cadre, en dehors de toute analyse qui pourrait être interprétée politiquement comme partisane, FO entend rappeler l'essentiel de ses analyses et positions.

Nous avons depuis longtemps conscience qu'une partie non négligeable des difficultés actuelles appelle des réponses aux plans international et européen.

Au plan international, parmi les éléments essentiels, figure la reconnaissance du rôle incontournable de l'Organisation internationale du travail et de ses normes. Elles doivent constituer un contrepoids au moins équivalent aux normes économiques.

Il s'agit au minimum d'équilibrer l'économique et le social, ce qui est loin d'être aujourd'hui le cas. Cela impacterait directement des réunions telles que le G20 ou la négociation, actuellement menée en catimini, des accords internationaux. Fondamentalement, il s'agit de remettre en cause le mouvement de financiarisation de l'économie qui percute la démocratie.

Au plan européen, la même logique doit prévaloir. Elle implique obligatoirement la renégociation des traités, notamment le pacte de stabilité et de croissance et le TSCG. Cela conduit à sortir des politiques d'austérité, à préserver les services publics, à lancer un plan exceptionnel d'investissement, intégrant notamment les enjeux environnementaux, à augmenter les salaires, à mettre en place un socle de droits sociaux ambitieux.

En France. Ces dernières années la logique d'austérité a imprégné la politique économique et sociale. En témoignent notamment les modalités du CICE, le pacte de responsabilité ou la loi Travail.

Concernant les aides aux entreprises, FO réclame le renforcement de la BPI et l'amélioration de son fonctionnement, la conditionnalité de toutes les aides publiques, une négociation donneurs d'ordre/sous-traitants, la révision de la loi sur la transition énergétique, le renforcement de la recherche publique, le développement du travail en filière dans l'industrie et les services.



LE RESPECT DES VALEURS RÉPUBLICAINES DE LIBERTÉ, D'ÉGALITÉ, DE FRATERNITÉ ET DE « LAÏCITÉ ».

Une réforme fiscale d'ensemble, accréditant une fiscalité équitable et efficace, est par ailleurs indispensable.

Cela implique également, y compris pour des raisons démocratiques, de tendre au maximum au respect des valeurs républicaines de liberté, d'égalité, de fraternité et de « laïcité ».

Ce qui suppose une revitalisation du rôle et des missions du service public républicain. La démocratie sociale ne doit pas être confondue avec la démocratie politique, par ailleurs de plus en plus défaillante. Il s'agit de préserver une réelle liberté de négociation (ce que prévoyait la loi du 11 février 1950), de rétablir le principe de faveur, de redonner au syndicat la liberté de désignation de ses délégués, comme le réclame l'Organisation internationale du travail.

CATIONS PRIORITAIRES OUVRIÈRE



LE CDI DOIT ÊTRE LA NORME SANS DEVENIR UN CONTRAT UNIQUE FLEXIBLE ET À DROITS PROGRESSIFS.

Dans l'articulation contrat/loi, il appartient aux élus de la nation et à eux seuls de voter les lois. Cela ne doit pas conduire à légiférer en permanence, et ne peut être le prétexte à faire du Code du travail un outil de compétitivité-prix.

C'est aussi pourquoi il est indispensable d'abroger a minima les dispositions les plus rétrogrades de la loi Travail, dont la remise en cause du principe de faveur sur le temps de travail, le référendum, l'accord dit majoritaire ou les reculs sur la médecine du travail.

L'augmentation des salaires, revendiquée également par les syndicats européens, est urgente pour des questions tant sociales qu'économiques.

En matière d'emploi, le CDI doit être la norme sans devenir un contrat unique flexible à droits progressifs, ce qui en ferait un contrat précaire.

Il convient, par ailleurs, de mettre fin à la zone grise entre travail salarié et travail indépendant, notamment en prenant en compte la subordination économique, à l'instar de la subordination juridique. D'où une série de propositions sur le numérique. La question du numérique impacte également quantitativement et qualitativement l'emploi, les conditions

et l'organisation du travail, l'articulation entre vie professionnelle et vie privée (par exemple, le droit à la déconnexion). Il convient également de revoir les dispositifs d'accords offensifs et l'application impérative d'un accord collectif sur le contrat de travail.

L'Assurance chômage doit être préservée dans sa gestion paritaire et continuer à relever d'une logique collective d'assurance. Cela nécessite de prendre les dispositions nécessaires pour limiter le recours aux contrats de travail précaires, qui pénalisent et le salarié et l'Assurance chômage, celle-ci devant demeurer un droit pour les salariés privés d'emploi et non devenir un instrument de gestion de la masse salariale des entreprises.

Autant pour FO le syndicat n'a pas pour rôle de cogérer l'entreprise ou l'État, autant il est de sa mission de négocier tout ce qui tourne autour du contrat de travail : formation professionnelle, logement, Assurance chômage, Apec, Sécurité sociale, retraites complémentaires notamment, ce qui relève ou devrait relever du paritarisme.

D'où toute une série de positions et propositions en matière de retraite de base et complémentaire, d'Assurance dépendance, de prévoyance, d'Assurance maladie, d'allocations familiales, d'accident du travail et de maladies professionnelles. Le tout en termes de gestion, de responsabilité, de prestation et de financement.

Enfin FO entend également rappeler ses positions et revendications en matière de durée du travail : maintien de la durée légale hebdomadaire du travail à 35 heures, renforcement des protections et compensations des salariés dans le cadre des aménagements (modulation, forfait jours, travail dominical, travail de nuit, télétravail...) qui doivent demeurer l'exception et répondre à des besoins sociaux impératifs, etc. en matière de congés, de temps partiel ; en matière d'exécution et de rupture du contrat de travail, de prud'hommes, de lutte contre les discriminations, d'égalité professionnelle et de conditions de travail des travailleurs handicapés.



Retrouvez
les analyses et positions
de FO
de manière plus détaillée
mais non exhaustive
sur le site Internet confédéral

 **SUR LE SITE
FORCE-OUVRIERE.FR**



Développement

Confédération Générale du Travail **Force Ouvrière** / Secteur Développement
141, avenue du Maine - 75680 PARIS CEDEX 14
✉ developpement@force-ouvriere.fr